

# Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020



## \\ Synthèse de la mission

Pour la période 2014-2020, la Région pilote la gestion d'une enveloppe globale de 795,8 M€ de fonds européens, répartie sur 4 fonds intervenant sur toute la Bretagne, selon les priorités retenues dans chaque programme. Leur contribution soutient la mise en œuvre des 6 ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur ; elle s'inscrit dans les priorités retenues par la Breizh Cop.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, la Bretagne reste toujours très dynamique dans l'avancement de ses programmes et maintient son rang au niveau national. L'engagement global de l'enveloppe atteignait ainsi plus de 650 M€ de fonds européens, soit 82% des maquettes ; plus de 26 000 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, plus de 360 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds.

Ces montants se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). Près de 80% de l'enveloppe est dorénavant programmée, pour un montant total de 243 M€ accompagnant 563 projets.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Près de 120 structures bretonnes sont ainsi impliquées dans 100 projets de coopération, pour un montant FEDER de 53,2 M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La totalité de l'enveloppe était déjà engagée fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi. 122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette seconde enveloppe est engagée à plus de 90%.

- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 371M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, et du développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du Feader atteint dorénavant près de 88% de l'enveloppe (325 M€) et les paiements aux bénéficiaires s'élèvent à 227 M€.

- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Avec un démarrage retardé de plus d'un an par rapport aux autres programmes, le FEAMP présente un avancement qui reste en retrait, mais rattrape progressivement ce décalage initial : l'enveloppe est engagée dorénavant à hauteur de 24 M€, soit 43,2%. 14,5 M€ ont été versés aux bénéficiaires.

Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national. Dans ce cadre, plus de 30M€ sont engagés pour des porteurs de projets bretons.

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits  
par chapitre..... 5

Programme 1110..... 6

Programme 1140..... 8

L'année 2021 pour les fonds européens sera une année stratégique au cours de laquelle devront être menés de front la clôture progressive des programmes actuels et le démarrage des nouveaux programmes. S'ajoute à cela, pour certains fonds, l'intégration de financements complémentaires issus du Plan de relance européen qui devront faire l'objet d'un déploiement très rapide sur les territoires. Des informations détaillées sur cette période charnière et les orientations stratégiques proposées pour le déploiement de ces enveloppes de relance et 21/27 vous sont présentées dans un rapport spécifique lors de cette session.

### → Optimiser la clôture financière des programmes 2014/2020, en intégrant la dynamique nouvelle apportée par le Plan de relance européen

Rattachés à la période d'engagement budgétaire européen 2014/2020, tous les programmes peuvent cependant se poursuivre jusqu'en 2023, en parallèle de l'ouverture de la nouvelle phase européenne 2021/2027. Traditionnellement, la clôture de ces programmes s'effectue donc en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire.

La programmation se poursuivra donc tout au long de l'année 2021 pour les fonds présentant des disponibilités budgétaires, à savoir le FEDER et le FEAMP.

Pour ce qui concerne le FEDER, un travail continu de pilotage de l'atterrissage financier de la maquette initiale est effectué depuis plus d'un an, pour procéder aux ajustements nécessaires en fonction des besoins par thématique. Il donnera probablement lieu courant 2021 à un remaquetage général auprès de la Commission européenne, pour stabiliser les montants par Axe au plus proche de la réalité de la programmation. Les montants restant à programmer s'élèvent à environ 20% de la maquette (60 M€) ; leur utilisation est en grande partie déjà prévue et les projets identifiés et en instruction ou en cours de dépôt. L'objectif est de clôturer intégralement la programmation de la maquette initiale fin 2021, pour envisager sereinement la clôture financière sur les deux dernières années de mise en œuvre, et soutenir en parallèle la mise en œuvre du volet complémentaire REACT-EU (enveloppe prévisionnelle : 94M€) issu du Plan de relance européen, et la montée en puissance des dispositifs du nouveau programme.

Pour ce qui concerne le FEAMP, les mêmes travaux de pilotage sont en cours au niveau régional ; si environ la moitié de l'enveloppe semble encore disponible au regard des chiffres d'avancement, il n'y a dans les faits pas d'inquiétude majeure sur la consommation de la maquette financière de la subvention globale puisque 95% de l'enveloppe fait déjà l'objet d'une identification de projets potentiels, et en grande partie déposés. Ces perspectives s'inscrivent toutefois dans un cadre national qui pourrait entraîner des besoins d'ajustements plus larges. L'impact du Brexit notamment pourrait être extrêmement fort pour les filières et l'activation de dispositifs de soutien temporaire et leur dynamique de consommation devront probablement être prises en compte dans la clôture financière globale du programme national FEAMP. Il n'est pas prévu de crédits de relance dans le budget européen pour le FEAMP ; des actions spécifiques sont toutefois intégrées au Plan de relance national. Un dispositif spécifique de soutien pour les territoires les plus impactés par le Brexit a par ailleurs été annoncé au niveau européen, mais ses modalités ne sont pas détaillées à date de réaction de ce rapport. La Région est particulièrement vigilante sur ce point.

S'agissant du FEADER, l'enveloppe initiale sera quasi intégralement consommée à la fin de l'année. La nouvelle architecture de la PAC n'entrant en vigueur qu'en 2023, les années 2021 et 2022 seront couvertes par un mécanisme de transition, financé par un budget spécifique, préempté sur le budget de la nouvelle PAC. Pour la Bretagne, ce montant devrait en tout état de cause être plus élevé que celui d'une année budgétaire classique de l'actuel programme, compte-tenu de l'intégration d'une enveloppe spécifique de relance dans le budget européen. Ces budgets restent encore en négociation. Le cadre de mise en œuvre de cette enveloppe 2021/2022 restera celui du programme actuel et donc de ses dispositifs classiques.

Enfin, pour le FSE géré par la Région, aucun reliquat de crédits n'étant disponible sur la maquette 14/20, c'est la nouvelle programmation 2021/2027 qui sera lancée directement, en fonction du calendrier des nouveaux marchés de formation. Les enveloppes de relance qui ont été prévues au budget européen seront intégrées au PO national FSE.

### → Lancer la nouvelle période de programmation 2021/2027

En parallèle, il sera nécessaire, pour les fonds FEDER, FSE+ et FEAMP concernés par le lancement de la nouvelle période de programmation, d'ouvrir progressivement les nouveaux dispositifs de financement, une fois les Programmes adoptés par la Commission européenne.

Sur ces trois fonds, le cadre de gestion demeure inchangé par rapport à la période actuelle : la Région sera Autorité de gestion directe pour le FEDER et le FSE+ (volet formation) et déléguée dans le cadre d'un programme national pour le FEAMP.

Le second semestre 2020 a permis d'accélérer la dynamique de préparation des cadres stratégiques aux niveaux régional et national dans un cadre partenarial, et il vous est donc proposé lors de cette session d'approuver le projet de Programme régional FEDER-FSE+ qui va être négocié avec la Commission européenne ; un point d'information vous est également fait sur l'avancement des travaux nationaux relatifs au Programme national FEAMP qui s'élabore dans un calendrier similaire au programme régional FEDER-FSE, mais dans le cadre du Comité de suivi national,

ainsi que sur le Plan stratégique national pour la future PAC qui verra sa rédaction s'accélérer au 1<sup>er</sup> semestre 2021, compte-tenu de la période de transition.

L'ambition de la Région est de pouvoir démarrer dès que possible au cours de l'année 2021 l'engagement de ces nouveaux programmes. Il sera toutefois nécessaire d'attendre la clôture des négociations européennes toujours en cours sur le budget européen et sur l'ensemble du cadre réglementaire. Compte-tenu des retards pris, l'aboutissement de ces négociations risque d'être décalé au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et il est donc probable que l'adoption définitive des programmes ne puisse intervenir qu'à partir de mars.

En parallèle de la négociation des orientations stratégiques de ces programmes, la Région prépare donc d'ores et déjà la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs, pour permettre un démarrage rapide dès leur approbation par la Commission européenne, et pour intégrer toutes les possibilités de simplification offertes par la future réglementation, notamment en matière d'utilisation de coûts forfaitaires. Compte-tenu des très fortes difficultés rencontrées sur les systèmes d'informations dans la période 2014/2020 sur le Feader et le Feamp, il a par ailleurs été décidé d'adapter le système d'informations régional pour qu'il puisse intégrer la gestion des dossiers pour l'ensemble des fonds européens, à l'instar de ce qui était déjà en place pour le Feder et le Fse et qui a très bien fonctionné. Ce chantier est lui aussi lancé depuis plusieurs mois pour permettre l'ouverture des dépôts dématérialisés de dossier aux bénéficiaires dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

La Mission Fonds européens repose sur la mise en œuvre de 4 programmes dont deux seulement font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement et de programme

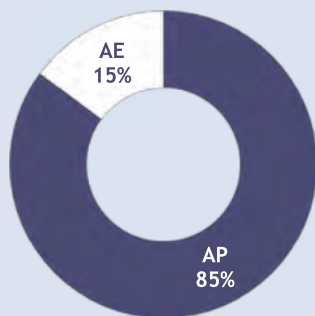
	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		14 000 000	14 000 000	80 000 000	80 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	770 000		770 000		
	770 000	14 000 000	14 770 000	80 000 000	80 000 000

### → Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

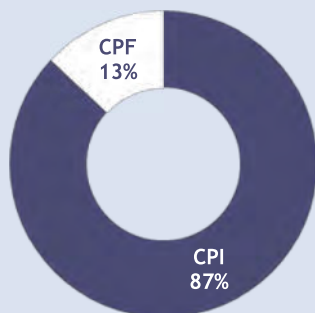
	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		6 000 000	6 000 000	40 000 000	40 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 030 000		1 030 000		
	1 030 000	6 000 000	7 030 000	40 000 000	40 000 000

## Programme 1110

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Proroger l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 et l'abonder de

80 000 000 €

→ Proroger l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 et l'abonder de

14 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

### \\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional. Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires. Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3 M€ de FEDER et de FSE, le programme confirme en 2020 sa bonne dynamique d'avancement ; au 1<sup>er</sup> novembre, plus de 308 M€ ont été engagés soit 83,38% des crédits :

- 563 projets au titre du FEDER pour 242.6M€ soit 79% des crédits ;
- 6 projets (correspondant à 345 lots de formations) au titre du FSE pour 75.4M€ soit 121% des crédits.

Les derniers comités de programmation de l'année devraient permettre d'atteindre un taux global d'engagement supérieur à 85% de la maquette.

Sur le plan des paiements, les appels de fonds réalisés en 2020 auprès de la Commission européenne ont permis le remboursement de 25,4M€ de FEDER et FSE. Le dernier appel de fonds de l'année devrait permettre un remboursement complémentaire de 20M€.

L'année 2021 va constituer une année charnière croisant la clôture de la programmation sur le programme 2014/2020, l'engagement des premiers crédits au titre du plan de relance React-EU et le démarrage des nouveaux dispositifs du programme opérationnel 2021/2027.

L'intégration de REACT-EU dans le programme opérationnel 2014/2020 nécessite de réabonder les autorisations de programme et d'engagement ouvertes au démarrage du programme. Bien que le budget final ne soit pas définitivement stabilisé compte-tenu des négociations européennes encore en cours, il est proposé de prévoir ces enveloppes dès le BP 2021 pour permettre la programmation des premiers dossiers dès que possible au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. La répartition du montant de 94 M€ entre AP et AE est effectuée sur une proportion 85% - 15%, en fonction des typologies de dossiers attendus.

### \\ 2021 en actions

→ Engager la clôture du programme du PO 2014/2020

Concernant le FEDER, une vigilance particulière devra être portée à la clôture de la programmation. Les appels à projets au titre de la transition énergétique (smart grids, premiers et derniers kms) ainsi que de la transition numérique des entreprises (Breizh Fab) lancés en 2020 devraient venir clôturer certains dispositifs. De manière complémentaire, le bon avancement des autres dispositifs devrait permettre d'atteindre un niveau d'engagement quasi intégral sur l'ensemble du PO à la fin 2021. Le suivi fin sera poursuivi afin de procéder à des redéploiements éventuels et ainsi optimiser la consommation des crédits. Une révision de la maquette financière devrait être menée pour ajuster le plan de financement du PO à sa réalisation effective.

Concernant le FSE, la clôture de la programmation portera sur la mobilisation des crédits d'assistance technique et quelques ajustements financiers relatifs aux marchés de formation d'ores et déjà engagés mais non clôturés.

Comme chaque année, l'atteinte des objectifs annuels de réalisation financière sous peine de retrait des crédits non consommés constituera un enjeu important. Le seuil de



dégagement d'office étant d'ores et déjà atteint au titre de 2020, les derniers appels de fonds de l'année permettront de prendre de l'avance au titre de l'objectif 2021.

### → Assurer un engagement optimal des crédits du plan de relance React-EU

Second outil de la relance européenne suite à la crise Covid, au côté du plan Facilité pour la relance et la résilience qui soutient le Plan national de relance, React-UE constituera un véritable enjeu au titre de 2021. Cet outil sera mis en œuvre dans le cadre de chaque PO 2014/2020 par les autorités de gestion de ces programmes. Ces crédits complémentaires devront être utilisés dans le cadre spécifique de cette période de relance sur des thématiques ciblées. Il appartiendra aux autorités de gestion d'activer celles qui répondent le mieux aux besoins spécifiques de leur territoire.

A date, compte tenu de la situation de la Bretagne et des besoins de financement à court terme, cette enveloppe complémentaire pourrait être fléchée sur :

- la transition vers une économie verte : rénovation énergétique du bâti, transports doux, friches, développement des énergies renouvelables, transition verte des zones portuaires... ;
- la transition vers une économie numérique : usages et services numériques, infrastructures ;
- le soutien aux fonds de roulement et/ou investissements des PME : instruments financiers, aides directes pour certaines filières comme le tourisme, la culture... ;
- le soutien aux services de santé : matériels, équipements de protection...

En articulation avec le programme opérationnel 2021/2027, le plan de relance national et le contrat de plan Etat Région, d'autres secteurs (formation des demandeurs d'emplois, recherche/innovation, etc) ne sont pas identifiés comme prioritaires sur React-UE. L'objectif est en effet de permettre une très forte complémentarité entre ces différents outils et d'optimiser ainsi l'ensemble des sources financières pour les projets bretons. Une bonne articulation stratégique devra donc guider la conduite de tous ces exercices en 2021 compte tenu de la concomitance de leur déploiement.

Du point de vue de la mise en œuvre, une vigilance particulière devra être portée au choix des opérations. En tant qu'outil de relance, l'intégralité de l'enveloppe devra être justifiée auprès de l'UE fin 2023 ; les premiers projets devront donc être sélectionnés rapidement en 2021 et réalisés et payés intégralement dans un délai de 2 ans et demi maximum.

### → Engager les premiers crédits sur le programme 2021/2027

En lien avec le calendrier européen et national, le projet du futur Programme Opérationnel devra être finalisé d'ici décembre 2020. Doté d'une enveloppe prévisionnelle de 383M€ (+ 27M€ par rapport à la période actuelle – hors assistance technique), le programme est élaboré en tenant compte des orientations et principes de concentration thématique fixés par la Commission européenne, ainsi que des enjeux et objectifs de la Breizh Cop.

Dans ce cadre, sur la base des échanges avec les parties prenantes du territoire, le comité de suivi a été saisi courant novembre sur une première architecture du PO articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques :

1. Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la RDI, aux PME et à la transition numérique - *FEDER - 150M€*
2. Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne - *FEDER - 103M€*
3. Favoriser l'accès de toute la Bretagne au très haut débit - *FEDER - 70 M€*
4. Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, compétences et aux métiers tout au long de la vie - *FSE+ - 60M€*

Cette étape sera suivie de phases de négociation avec la Commission européenne afin de valider les orientations retenues et l'affectation des budgets à chaque thématique. Sous réserve d'approbation par la Commission européenne, les premiers engagements de crédits devraient être réalisés pour l'été 2021, après inscription lors d'une décision budgétaire modificative qui prendra en compte les montants stabilisés du programme 2021/2027.

## Les actions du programme

### → Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

- ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
- ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

### → Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

- ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
- ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
- ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

### → Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)

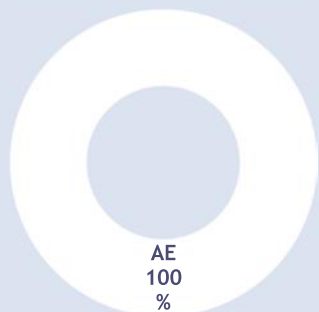
- ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
- ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
- ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

### → Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

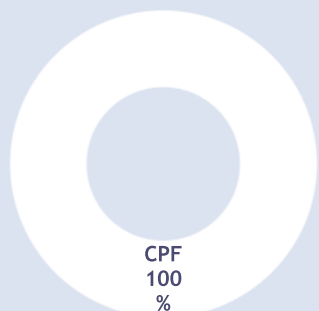
- ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

## Programme 1140

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

770 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

1 030 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

### \\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement intervenant sur le territoire breton. Elle associe le partenariat régional à la sélection des dossiers, aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés ainsi qu'au déploiement des plans d'évaluation et de communication.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier en témoignent.

Le deuxième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant au fur et à mesure sur les projets concrets financés par les programmes. Pour 2021, ces outils devront être adaptés pour soutenir le lancement et la montée en puissance du dispositif REACT-EU d'une part, et de la nouvelle période de programmation d'autre part.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et apporte depuis 2020 un soutien important dans la préparation des futurs programmes.

### \\ 2021 en actions

→ **Maintenir la fluidité de la mise en œuvre des programmes actuels pour favoriser une bonne transition entre les deux périodes**

L'année 2021 sera particulièrement stratégique pour l'Autorité de gestion qui devra faire face simultanément à la clôture des programmes actuels, l'engagement des nouveaux programmes, mais aussi la mise en œuvre opérationnelle des outils financiers complémentaires ouverts par l'Union européenne en réponse à la crise Covid.

Concernant les programmes 2014/2020, dans la continuité des actions de pilotage déjà renforcées en 2019 et 2020, l'objectif sera tout à la fois de clôturer l'engagement des crédits restants sur les dispositifs encore ouverts, et d'accélérer autant que possible le traitement des demandes de remboursement à la Commission européenne. C'est une condition importante pour diminuer la durée de la période de chevauchement entre les deux périodes de programmation. Ces objectifs concerneront le FEDER, le FSE et le FEAMP, le FEADER étant quant à lui concerné par une phase spécifique de transition qui allonge la durée du programme actuel de 2 ans.

Concernant les programmes 2021/2027, l'objectif sera de pouvoir ouvrir les nouveaux dispositifs de financement dès l'adoption des programmes par la Commission européenne ; les travaux préparatoires ont démarré dès 2020 et seront donc finalisés en parallèle de la négociation finale avec l'Union européenne, pour favoriser un démarrage rapide de l'engagement des crédits. L'Autorité de gestion pourra s'appuyer sur son système de gestion existant et éviter ainsi toute rupture pour les bénéficiaires.

En complément, l'Autorité de gestion s'est mobilisée à l'automne 2020 avec le partenariat régional pour décliner au niveau régional les initiatives prises par l'Union européenne afin de contribuer à la relance du développement des territoires dans le



contexte de la crise Covid. Une modification formelle du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 sera menée dès adoption du cadre réglementaire européen, pour une mise en œuvre des dispositifs au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### → Soutenir le dialogue avec le partenariat régional

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi.

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, ces Comités auront de nouveau en 2021 un rôle important, tant sur les programmes actuels, que sur les nouveaux cadres stratégiques. Compte-tenu du contexte particulier du Covid, l'Autorité de gestion sera attentive à proposer des solutions alternatives de rencontres en distanciel, en complément des consultations dématérialisées qui ont dû être utilisées plus fortement en 2020.

Les instances mises en place sur la période 2014/2020 ont d'ores et déjà compétence sur les nouveaux programmes, et poursuivront donc leurs travaux de sélection des projets et de dialogue stratégique sur la nouvelle période, en parfaite continuité. Elles seront ainsi amenées à se prononcer au cours du 1<sup>er</sup> semestre sur les fiches dispositifs du nouveau Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, ainsi que sur la sélection des premiers projets dans ce cadre. Elles seront sollicitées dans ce même calendrier pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du volet REACT-EU (relance) du programme FEDER-FSE 2014-2020.

Le rôle de ces instances est particulièrement important dans l'information aux bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat pourra ainsi être mobilisé pour informer les porteurs de projets des nouveaux dispositifs ouverts à la programmation. Des outils de communication seront déployés par l'Autorité de gestion et mis à disposition pour accompagner le lancement de cette nouvelle période.

### → Déployer les actions de communication nécessaires à un démarrage rapide des nouveaux programmes

Les actions de communication pour 2021 seront renforcées sur le volet information des porteurs de projets. Il s'agira en effet de mettre à disposition au fur et à mesure de l'adoption des cadres stratégiques et de l'ouverture des dispositifs, l'ensemble de l'information nécessaire pour faciliter l'accès aux financements européens et garantir un démarrage rapide des programmes. Le site web europe.bzh est ainsi en cours de refonte pour une mise en ligne à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre. Dans l'attente, le site actuel a commencé dès 2020 à intégrer des informations sur les nouveaux programmes et pourra accueillir l'ensemble des informations pratiques pour les porteurs de projets. En complément du site web, l'ensemble du dispositif d'accompagnement sera mis à jour autant que de besoin, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des bénéficiaires d'aides.

De manière plus transversale, comme chaque année, deux temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2021, en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base de la campagne média BrEUtons qui connaîtra sa troisième et dernière édition.

### → Initier les évaluations d'impact pour accompagner la clôture des programmes 2014/2020

Si le plan d'évaluation des fonds européens en 2020 a fortement accompagné l'Autorité de gestion dans la préparation des nouveaux programmes, l'année 2021 se recentrera sur la mise en œuvre des programmes 2014/2020, pour initier l'ensemble des évaluations d'impact à mener d'ici la clôture des programmes.

Par ailleurs, il sera nécessaire de bien outiller le système d'indicateurs mis en place pour les nouveaux programmes. Bien que le système de revue et de réserve de performance ne soit plus en vigueur pour la période 2021/2027, un suivi beaucoup plus fréquent de l'avancement des réalisations financées par les fonds européens et de leurs résultats devra être mis en place, pour permettre un suivi régional, national et européen à minima tous les trimestres. Ce suivi sera effectué pour chaque projet dans le système d'informations et consolidé au niveau du programme. Au-delà d'un simple exercice technique, il permettra de mesurer très concrètement l'effet des financements européens et sera ainsi très utile aux actions d'information et de pédagogie sur le territoire.

---

## Les actions du programme

### → Assurer une gestion de qualité

- ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
- ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

### → Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

- ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

### → Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact

- ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
-